

# Les Douze Traditions

(Version intégrale)

*L'expérience des AA nous enseigne ceci :*

- 1.** Chaque membre des Alcooliques anonymes n'est qu'une infime partie d'un grand tout. Les AA doivent continuer d'exister sinon la plupart d'entre nous serons voués à une mort certaine. Notre bien-être commun doit donc venir en premier lieu, mais notre bien-être personnel vient tout de suite après.
- 2.** Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une seule autorité ultime : un Dieu d'amour tel qu'Il peut se manifester dans notre conscience de groupe.
- 3.** Nous devons admettre dans nos rangs tous ceux qui souffrent d'alcoolisme. Dès lors, nous ne pouvons exclure quiconque désirant se rétablir. De plus, l'adhésion aux AA n'est conditionnelle à aucune contribution monétaire ni à aucune conformité à quelque règle. Dès que deux ou trois alcooliques se rassemblent pour leur sobriété, ils peuvent se considérer comme un groupe des AA pourvu qu'en tant que groupe, ils ne soient associés à aucun autre organisme.
- 4.** En ce qui concerne son propre fonctionnement, chaque groupe des AA ne devrait dépendre d'aucune autorité autre que sa propre conscience. Mais si ses projets affectent le bien-être d'autres groupes environnants, ces derniers devraient être consultés. De même,

aucun groupe, comité régional ou membre ne devrait poser d'actes susceptibles d'affecter l'ensemble du Mouvement sans en avoir d'abord parlé aux administrateurs du Conseil des Services généraux. En pareil cas, le bien-être commun passe avant tout.

5. Chaque groupe des Alcooliques anonymes devrait constituer une entité spirituelle n'ayant qu'un objectif primordial : transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore.

6. Les questions d'argent, de propriété et d'autorité peuvent facilement nous détourner de notre but spirituel premier. Nous croyons donc que toute propriété importante vraiment utile aux AA devrait être détenue et administrée séparément par une société dûment constituée, pour bien distinguer le matériel du spirituel. Un groupe des AA comme tel ne devrait jamais se lancer en affaires. Les organismes qui peuvent servir d'appoints aux AA comme les clubs, les hôpitaux, et qui nécessitent l'acquisition ou la gestion de propriété, devraient être constitués en société et demeurer indépendants des groupes pour que, si nécessaire, on puisse s'en détacher facilement. Ces organismes, par conséquent, ne devraient pas utiliser le nom des AA. Leur gestion devrait incomber exclusivement à leurs bailleurs de fonds. Il est cependant préférable que les clubs soient administrés par des membres des AA. Mais les hôpitaux et les autres centres de traitement devraient se situer en dehors du Mouvement et relever d'une autorité médicale. S'il est vrai qu'un groupe des AA peut collaborer avec tous, cette collaboration ne doit jamais prendre la forme d'une association ou d'une caution, réelle ou implicite. Un groupe des AA doit être libre de toute attache.

**7.** Les groupes des AA devraient s'autofinancer en totalité par les contributions volontaires de leurs membres. Nous croyons que chaque groupe devrait atteindre cet objectif le plus rapidement possible ; qu'il est très dangereux d'utiliser le nom des AA pour quelque sollicitation de fonds auprès du public, qu'elle soit faite par des groupes, des clubs, des hôpitaux ou des organismes extérieurs ; qu'il est imprudent d'accepter des dons considérables, qu'elle qu'en soit la source, ou des contributions comportant quelque obligation que ce soit. De même, nous trouvons très inquiétantes les trésoreries d'entités AA qui accumulent des fonds, au-delà d'une réserve prudente, sans les destiner à des fins AA. L'expérience nous a souvent démontré que rien n'est plus susceptible de détruire notre héritage spirituel que les disputes futiles sur des questions de propriété, d'argent ou d'autorité.

**8.** Les Alcooliques anonymes devraient toujours demeurer une organisation non professionnelle. Par professionnalisme, on entend tout service rémunéré à titre de conseiller en alcoolisme. Nous pouvons cependant employer des alcooliques pour des tâches qui autrement nous demanderaient d'embaucher des non-alcooliques. Ces services particuliers peuvent mériter une juste rémunération. Notre travail habituel de Douzième Étape doit cependant toujours demeurer gratuit.

**9.** Chaque groupe des AA n'a besoin que d'une structure minimale. La formule de la rotation à la direction est la meilleure. Un petit groupe peut élire son secrétaire, un groupe plus considérable désignera un comité rotatoire, et les groupes d'une vaste région métropolitaine formeront un comité central ou un intergroupe

qui nécessitera souvent l'embauche d'un secrétaire à plein temps. Les administrateurs du Conseil des Services généraux constituent en fait notre Comité des Services généraux des AA. Ils sont les gardiens de nos Traditions et les dépositaires des contributions volontaires des membres, contributions qui servent au support financier du Bureau des Services généraux des AA, à New York. Les groupes leur confèrent l'autorité de s'occuper de l'ensemble de nos relations publiques et d'assurer l'intégrité de notre magazine principal, le AA Grapevine. Tous ces représentants doivent être animés d'un esprit de service parce que chez les AA, les vrais chefs ne sont que des serviteurs de confiance et d'expérience pour l'ensemble du Mouvement. Leur titre ne leur confère aucune autorité véritable ; ils ne gouvernent pas. Leur utilité dérive du respect universel qui leur est accordé.

**10.** Aucun groupe ou membre des AA ne devrait, sous aucun prétexte, exprimer une opinion qui engagerait le Mouvement sur tout sujet extérieur qui prête à controverse, tout particulièrement en matière de politique, de lutte contre l'alcoolisme ou de différence religieuse. Les groupes des Alcooliques ne s'opposent à personne. Sur de tels sujets, ils ne peuvent exprimer quelque opinion que ce soit.

**11.** Nos relations avec le grand public devraient se caractériser par l'anonymat personnel. Nous pensons que les AA devraient éviter la publicité à sensation. Notre nom et notre photo nous identifiant comme membres des AA ne devraient jamais être diffusés sur les ondes ou dans des films ou des écrits publics. Nos relations publiques devraient être guidées par l'attrait plutôt que

par celui de la réclame. Il n'y a jamais lieu de se vanter. Nous croyons qu'il est beaucoup plus profitable de laisser ce soin à nos amis.

**12.** En dernier lieu, nous, des Alcooliques anonymes, croyons que le principe de l'anonymat revêt une immense importance spirituelle. Il nous rappelle que nous devons placer les principes au-dessus des personnalités et pratiquer une humilité véritable. Ceci, pour que les grâces reçues ne nous gâtent jamais, et pour que nous puissions vivre pour toujours dans la plus profonde gratitude envers Celui qui est le maître de nos destinées.